

Avis n°2020-04

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 3 juillet 2020 à 13h30
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés.

Considérant que le quorum, fixé à 36 membres présents et représentés, a été constaté en début de séance (36 membres présents et représentés).

Rend l'avis suivant :

Objet : Motion concernant la loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Le présent avis est adopté à la majorité des membres présents et représentés (conformément au document joint en annexe « Motion sur la LPPR du Conseil académique du 3 juillet 2020 »).

Résultat des votes:

Nombre de présents et de représentés : 36

Pour : 34

Abstentions : 2

Fait à Lyon, le 6 juillet 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2




Nathalie DOMPNIER